

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 1845.

RAPPORT

Fait par M. DE LEHAYE, au nom de la commission ⁽¹⁾ chargée d'examiner le projet de loi relatif à la demande d'un crédit supplémentaire de 286,900 francs pour le Département de la Justice ⁽²⁾.

MESSIEURS,

Le projet de loi renferme trois points que la commission a successivement examinés.

Le premier est relatif à l'augmentation de traitements fixée par la loi votée dans la session précédente. La commission s'est assurée que le chiffre demandé répond aux nouvelles exigences de la loi. Elle vous propose son adoption.

Le second point, concernant la demande de 4,000 francs, est motivé par la mise à la pension d'ecclésiastiques, conformément à la loi du 21 juillet 1844.

Cette mise à la pension ne pouvant se faire qu'en vertu de la loi, et la Cour des Comptes étant appelée à examiner si la loi n'a point été violée, la commission pense que la demande doit être accueillie.

En troisième lieu, elle a pensé que le crédit de 1,900 francs est nécessaire pour couvrir les dépenses occasionnées par la publication des tables décennales.

Le Rapporteur,

J.-J. DE LEHAYE.

Le Président,

FALLON, ISIDORE.

⁽¹⁾ La commission était composée de MM. FALLON, président, LYS, TROYE, OSY et DE LEHAYE, rapporteur.

⁽²⁾ Projet de loi, n° 29.